



**Information à la presse**  
**Démarche Qualité de la COPAS**

Afin de se doter d'un cadre commun de référence en matière de qualité, la Fédération COPAS, représentée par Monsieur Marc Fischbach, président, et Monsieur Evandro Cimetta, coordinateur général, a signé aujourd'hui, lundi 24 juin 2013, une « **Charte de développement Qualité** ».

Ainsi, la COPAS s'engage à soutenir ses membres dans le développement des axes suivants :

- ❶ **Développement du système global de management de la qualité selon le principe du libre choix du modèle**
- ❷ **Développement des concepts d'accompagnement global, projets d'établissements ou de services prévoyant des procédures de suivi de la qualité des prestations et de l'accompagnement**
- ❸ **Création d'une fonction particulièrement en charge des questions relatives à l'amélioration continue de la qualité au sein de l'établissement ou du service**

Le cadre commun de référence qualité présente de manière détaillée les actions pouvant être mises en œuvre ainsi que les axes prioritaires à développer à moyen terme et définit les valeurs porteuses de qualité dans le secteur des prestataires d'aides et de soins.

Avec la signature de la « Charte de développement Qualité », la COPAS souhaite renforcer son engagement, toujours dans un souci d'amélioration permanente de la qualité des prestations d'aides, de soins et d'accompagnement proposées aux personnes dépendantes.

En effet, depuis une quinzaine d'années, les différentes structures et services, membres de la COPAS, se sont dotés d'outils de management de la qualité ou de pratiques permettant la mise en place de démarches d'amélioration continue de la Qualité internes (E-Qalin, EFQM, autres modèles, etc.).

Aujourd'hui, et dans un contexte annoncé de réforme de l'assurance dépendance, la COPAS tient à souligner davantage l'importance qu'elle accorde à ce sujet : pour la COPAS, la qualité des prestations n'est pas négociable.

C'est d'ailleurs dans ce sens, que la COPAS revendique également qu'au niveau de la mise en pratique de l'assurance dépendance, les deux commissions actuelles – la commission de

qualité des prestations d'une part, et la commission des normes d'autre part – soient fusionnées et remplacées par une seule commission : la commission des normes et de la qualité.

Celle-ci aurait pour mission d'élaborer des normes tendant à l'amélioration de la qualité des prestations à intégrer dans la convention-cadre prévue par la législation sur l'assurance dépendance et fixerait également les outils et méthodes permettant de vérifier l'application concrète par les prestataires des normes arrêtées, ainsi que les modalités de la régularisation en cas de non mise en œuvre des moyens mis à disposition pour la transposition des normes arrêtées.

Finalement, en vue des réflexions sur la réforme de l'assurance dépendance, la COPAS, qui se veut proactive et être un partenaire de discussion responsable et privilégié du gouvernement, compte contribuer de manière constructive aux débats.

Livange, le 24 juin 2013

Personne de contact :

Monique Putz  
Chargée de missions Communication  
Tél. : 27 17 22-37 / 621.251538  
Courriel : [monique.putz@copas.lu](mailto:monique.putz@copas.lu)